|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C21/86-F** |
| **16 juin 2021** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDUDE LA DEUXIÈME SÉANCEMercredi 9 juin 2021, de 12 h 00 à 15 h 05**Président**: M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis) |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Résultats des discussions menées le 8 juin 2021 | [C21/DT/1](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en) |
| 2 | Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information | [C21/17](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0017/en) |
| 3 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 | [C21/55](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0055/en) |
| 4 | Propositions d'améliorations concernant les Conférences de plénipotentiaires | [C21/13](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0013/en) |
| 5 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) | [C21/73](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0073/en) |
| 6 | Mise en œuvre des recommandations de la Conférence de plénipotentiaires relatives aux processus d'élection de l'UIT | [C21/4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0004/en) |
| 7 | Projet de budget de l'Union pour 2022-2023 | [C21/65+Add.1](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0065/en) |
| 8 | Annonces faites par les États Membres – candidatures aux élections qui auront lieu à la PP-22 | - |
| 9 | Annonce faite par un État Membre – Candidature à la présidence de la session de 2022 du Conseil | - |

# 1 Résultats des discussions menées le 8 juin 2021 (Document [C21/DT/1](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en))

1.1 Le Président appelle l'attention des participants sur le Document C21/DT/1, qui contient les résultats des discussions ayant eu lieu la veille. Ce document sera mis à jour et examiné quotidiennement.

1.2 Il est **pris note** du Document C21/DT/1.

# 2 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (Document [C21/17](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0017/en))

2.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/17, qui contient un rapport sur la célébration de l'édition de 2021 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, placée sous le thème "Accélérer la transformation numérique en ces temps difficiles".

2.2 La célébration de l'édition de 2021 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information s'est ouverte par une déclaration du Secrétaire général de l'ONU et une allocution du Secrétaire général de l'UIT. La Journée mondiale comprenait une table ronde de haut niveau, animée par le Vice-Secrétaire général de l'UIT, qui s'est tenue en présence de représentants des États Membres et d'autres organisations du système des Nations Unies qui ont présenté des stratégies visant à faciliter la transformation numérique dans l'intérêt de la société.

2.3 Conformément à la Résolution 68 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, il est également proposé dans le rapport de retenir le thème "Les technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé" pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2022.

2.4 Le Conseil est prié de prendre note de la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2021 et d'approuver le thème proposé pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2022.

2.5 Les Conseillers se félicitent de la célébration de l'édition de 2021 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, qui a pris une dimension particulièrement importante dans le contexte de la pandémie mondiale.

2.6 En ce qui concerne le thème proposé pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2022, les Conseillers se disent favorables à l'idée de mettre l'accent sur les personnes âgées, en raison des problèmes importants associés à la gestion du vieillissement de la population et de la nécessité de veiller à ce que personne ne soit ne soit exclu du progrès technologique. Étant donné que les TIC ont joué un rôle déterminant pour qu'il soit possible de continuer de mener une vie normale pendant la pandémie de COVID-19, certains conseillers suggèrent d'élargir le thème de diverses manières, notamment en faisant mention de la "maîtrise des outils numériques" et des "modes de vie intelligents", et soulignent combien il est important d'intégrer des questions sur la télémédecine, les technologies financières et bancaires et l'acquisition de compétences, ainsi que les avantages sociaux des TIC.

2.7 Le conseiller de la Chine souligne que son pays est prêt à aider l'UIT et les États Membres à surmonter les problèmes liés au vieillissement de la population, afin que les personnes âgées bénéficient des avantages des technologies numériques et participent à la transformation numérique.

2.8 Le Président fait observer que le thème proposé pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2022 a été défini de façon à avoir un caractère générique et, partant, à porter sur de nombreux points importants; on pourra toutefois aisément le compléter par des sous-thèmes ou des questions. En conséquence, l'orateur suggère aux conseillers de prendre note de plusieurs sujets tels que la maîtrise des outils numériques et les modes de vie intelligents, qui pourront s'inscrire dans le cadre du thème approuvé pour 2022.

2.9 Il en est ainsi **décidé**.

2.10 En outre, le Président considère, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée, afin de prendre note de la célébration de l'édition de 2021 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information et d'approuver le thème "Les technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé" pour l'édition de 2022 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.

2.11 Il en est ainsi **conclu**.

# 3 Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (Document [C21/55](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0055/en))

3.1 Le Directeur du BR présente le Document C21/55, relatif aux date et lieu de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23). Il est proposé d'organiser la Conférence aux Émirats arabes unis du 20 novembre au 15 décembre 2023, immédiatement précédée de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23). Les Émirats arabes unis procèdent à une évaluation interne pour déterminer si la conférence se tiendra à Dubaï ou à Abou Dhabi et informeront le Conseil du résultat en temps voulu.

3.2 Le Conseil est invité à déterminer le lieu et les dates exactes de la CMR-23, précédée de l'AR‑23, après quoi les États Membres devront être consultés, et à adopter la décision figurant dans l'Annexe B du document.

3.3 Le Conseiller des Émirats arabes unis déclare que son pays, qui est fier d'avoir pour tradition d'accueillir des manifestations mondiales aussi importantes, est prêt et disposé à accueillir la CMR‑23 et l'AR-23 et qu'il ne ménagera aucun effort pour assurer leur succès. Dès que le Conseil aura approuvé le lieu et les dates, il sera en mesure d'informer le Conseil de la ville hôte.

3.4 Les Conseillers se disent favorables à ce que les Émirats arabes unis soient le pays hôte et appuient les dates proposées.

3.5 Répondant à une question d'un Conseiller, le Directeur du BR déclare que, tout en reconnaissant que les dates proposées sont plus tardives que d'habitude et qu'elles signifient que la première session de la réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-27 (RPC27-1) se tiendra les 18 et 19 décembre 2023, elles sont le résultat d'un examen attentif et la meilleure option disponible. Il espère que le Conseil approuvera ces dates malgré la proximité des fêtes de fin d'année.

3.6 Répondant à une autre question d'un Conseiller, il explique que les grandes conférences de l'Union sont placées sous la responsabilité du Secrétaire général, mais bien entendu en collaboration avec le Directeur du BR pour la CMR, et précise que la version espagnole de l'Annexe B du Document C21/55 sera alignée sur les autres langues.

3.7 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du caractère urgent de ce point, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée en vue de l'adoption de la Décision figurant à l'Annexe B du Document C21/55.

3.8 Il en est ainsi **conclu**.

3.9 Le Directeur du BR indique, à titre d'information uniquement, que les dates plus tardives que d'habitude pour la CMR-23 et l'AR-23 pourront permettre de repousser la RPC23-2 de mars 2022 à mai 2022, afin de répondre aux souhaits de certains États Membres, mais uniquement si un État Membre est en mesure d'accueillir la manifestation; dans le cas contraire, la réunion restera aux dates existantes (27 mars – 6 avril 2023) avec la réservation actuelle du CICG, car le CICG n'est pas disponible en mai. Le Directeur du BR poursuivra les consultations avec les membres à cet égard.

3.10 Le Président considère donc que les Conseillers souhaitent conclure que, concernant la RPC23-2, il est pris note du fait que le CICG est actuellement réservé pour la fin mars, mais que la réunion pourra se tenir pendant la première moitié du mois de mai, sous réserve qu'un État Membre souhaite l'accueillir.

3.11 Il en est ainsi **conclu**.

3.12 Un Conseiller, tout en comprenant le souhait de certains États Membres de repousser la RPC, estime que, compte tenu de l'importance et de la complexité de la CMR et afin de préserver le processus de la RPC, les dates et le lieu actuels devraient être maintenus.

# 4 Propositions d'améliorations concernant les conférences de plénipotentiaires (Document [C21/13](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0013/en))

4.1 La secrétaire de la séance présente le Document C21/13 et attire l'attention sur les propositions qu'il contient pour améliorer les travaux de la PP, qui sont axées sur trois sujets principaux: le renforcement du processus préparatoire interrégional; la préparation et la formation des délégués; et le fait de rendre la conférence écoresponsable. La nécessité de prendre de nouvelles mesures pour faire avancer la cause de l'égalité hommes‑femmes est en outre évoquée. Parmi les autres propositions soumises par les États Membres qui sont mentionnées dans le document, figurent plusieurs propositions qui ont été examinées précédemment mais n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

4.2 Au cours des débats, les Conseillers soulignent la nécessité de rationaliser les travaux de la conférence et d'optimiser l'utilisation des ressources, et s'expriment en particulier en faveur des objectifs visant à renforcer le processus préparatoire interrégional, à assurer la formation des délégués et à rendre la conférence écoresponsable. Un Conseiller souligne que ces actions devraient être menées dans les limites des ressources budgétaires existantes et ne devraient pas entraîner de coûts excessifs pour les pays hôtes. Les évolutions positives issues des dernières PP, en particulier le choix définitif par les États Membres de leur classe de contribution le troisième jour de la conférence, devraient être maintenues. Plusieurs Conseillers se disent favorables à toutes les propositions énoncées dans le document. Un Conseiller estime qu'il convient de réduire la durée de la conférence dans son ensemble, ou de fixer des limites concernant la durée de chaque intervention ou le nombre de déclarations par orateur, mais d'autres sont d'avis que de

tels changements ne devraient pas se faire au détriment de discussions constructives ou nuire au rôle de la PP en tant qu'organe décisionnel suprême de l'Union. Plusieurs Conseillers mettent en avant les difficultés potentielles liées à la réduction de la durée de la conférence pour les petites délégations.

4.3 Tout en soulignant l'utilité du processus préparatoire interrégional pour l'échange d'informations et d'idées et la réduction potentielle de la durée des discussions pendant la PP, une Conseillère déclare qu'un appui supplémentaire du secrétariat concernant ce processus ne devrait pas supposer des ressources humaines ou financières supplémentaires et met l'accent sur le fait que le processus devrait rester informel. Un Conseiller souligne son utilité pour résoudre des questions de procédure, mais considère qu'il ne s'agit pas de régler des questions de fond. Un autre Conseiller estime que, même s'il ne peut pas servir de cadre de remplacement pour les négociations de la PP, le processus devait être pris en compte dans la programmation des autres réunions. Certains participants se disent favorables à ce que le processus devienne virtuel, et qu'une réunion préparatoire régionale en ligne d'une journée se tienne peu avant la conférence.

4.4 Plusieurs Conseillères appuient expressément la proposition visant à demander à un Groupe de travail du Conseil existant, ou à un nouveau groupe spécial, de faciliter l'examen préliminaire des projets de Résolutions, mais d'autres participants doutent qu'il reste suffisamment de temps pour mettre en place cette nouvelle mesure avant la PP-22, notamment en raison du grand nombre de réunions prévues dans l'intervalle, et expriment leur préoccupation quant à la possibilité pour le Conseil de limiter les projets de Résolutions susceptibles d'être examinés par la conférence, qui devrait être en mesure de recevoir des propositions de n'importe quel État Membre. Deux Conseillères suggèrent que, si un nouveau GTC est créé à cet effet, il pourrait également se pencher sur l'organisation des élections. Un autre participant considère que le rôle du Conseil tel qu'il existe actuellement pourrait simplement être élargi.

4.5 Certains Conseillers soulignent la nécessité de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le contexte de la conférence. L'un d'eux estime que davantage de propositions devraient être formulées à cet égard, et que les mesures prises devraient l'être à nouveau lors des PP futures. Il ajoute que des efforts devraient en outre être déployés pour assurer une meilleure inclusion des personnes âgées, des jeunes et des personnes handicapées.

4.6 En ce qui concerne la formation des délégués, dont l'idée est largement saluée, un Conseiller demande si des cours en ligne sont prévus et si le programme de formation convivial mentionné dans le Document C21/13 sera adapté pour pouvoir être utilisé à distance pendant la PP-22 proprement dite. Un autre Conseiller encourage le secrétariat à faire en sorte que cette formation puisse être dispensée en ligne début 2022 et à collaborer avec les organisations régionales de télécommunication et les délégués expérimentés pour élaborer les supports de formation.

4.7 Des informations complémentaires sont demandées sur les conséquences des propositions formulées dans la section V du document concernant une semaine ministérielle, qui serait organisée en marge de la conférence, et la suppression des deux jours de sessions consacrés aux allocutions et aux déclarations. Concernant cette dernière proposition, une Conseillère émet des réserves et souligne l'importance d'une sensibilisation commune aux politiques actuelles dans le secteur des TIC au niveau mondial pour les travaux de l'Union, mais un autre participant se dit favorable à la réduction du temps alloué aux allocutions de haut niveau. Un Conseiller déclare que la conférence devrait se tenir entièrement sans papier; un autre participant demande si une politique sans papier s'appliquerait également aux supports de communication de campagne produits par les États Membres.

4.8 La Conseillère de la Roumanie, qui doit accueillir la PP-22, se félicite des améliorations proposées, notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'égalité hommes-femmes, l'inclusion des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, la formation des nouveaux délégués, ainsi que le processus préparatoire interrégional.

4.9 La secrétaire de la séance, répondant aux points soulevés, déclare qu'il appartient au Conseil de décider s'il convient de charger un groupe de travail existant de faciliter l'examen préliminaire des projets de Résolutions et d'autres questions, ou d'en créer un nouveau. La proposition visant à organiser une semaine ministérielle en marge de la conférence a été examinée au cours des années précédentes mais n'a recueilli aucune adhésion; toutefois, une réflexion est en cours sur la manière d'améliorer l'expérience des ministres pendant la conférence. La PP-18 a été une conférence entièrement sans papier, à l'exception des documents fournis aux interprètes, et de nouveaux progrès sont prévus pour la PP-22, en coopération avec le pays hôte. Comme les années précédentes, une page dédiée sur le site web de la conférence sera disponible pour les supports de communication de campagne produits par les États Membres. Les détails sur la manière dont les déclarations de politique générale de haut niveau seront intégrées dans le cadre de la PP-22 figureront dans la lettre d'invitation du Secrétaire général.

4.10 Le Président, faisant observer qu'il semble y avoir un consensus sur la plupart des questions, à l'exception de la création d'un groupe de travail spécial, considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de ce point, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée pour approuver les propositions du secrétariat, dans les limites du budget existant, en ce qui concerne:

• le renforcement du processus préparatoire interrégional ainsi que la programmation et la tenue de réunions interrégionales qui n'aboutissent pas à des résultats officiels;

• la tâche consistant à rationaliser les Résolutions et Décisions dans le cadre des travaux préparatoires menés par le secrétariat en vue des réunions interrégionales, sans établir un Groupe de travail du Conseil distinct;

• la préparation et la formation des délégués;

• le fait de rendre la conférence écoresponsable;

• l'importance d'organiser une PP qui intègre pleinement le principe de l'égalité hommes‑femmes et qui soit inclusive.

4.11 Il en est ainsi **conclu**.

# 5 Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) (Document [C21/73](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0073/en))

5.1 S. E. M. Ciprian Teleman, Ministre de la recherche, de l'innovation et du passage au numérique de la Roumanie, prend la parole au nom de son gouvernement, afin de fournir des informations actualisées sur les travaux préparatoires en vue de la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Il présente également le logo de la Conférence qui, de par sa conception très élaborée, évoque à la fois la tradition et le drapeau national de la Roumanie, les TIC, les trois Secteurs de l'UIT et l'importance de présenter un front uni à la PP-22. Le Ministre annonce en outre que la Roumanie sera bientôt prête à signer l'accord de pays hôte. Son allocution est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-Romania.pdf>.

5.2 Une brève présentation vidéo mettant en avant la Roumanie en tant que pays hôte et destination est projetée.

5.3 Le Secrétaire général remercie le Ministre pour sa présence et la qualité remarquable de la vidéo présentée, et dit apprécier tout particulièrement le logo de la PP-22, qui ancre la tradition roumaine dans l'identité de l'UIT. Il remercie également le Gouvernement roumain pour le travail de préparation inlassable qu'il accomplit pour que la conférence soit un succès, comme en témoigne le fait qu'il est prêt à signer l'accord de pays hôte avant l'échéance prévue De son côté, l'UIT fera tout son possible pour que cette manifestation fasse date.

5.4 Le secrétaire de la séance présente le Document C21/73 et indique que les négociations relatives à l'accord de pays hôte pour la Conférence de plénipotentiaires qui se tiendra en 2022 à Bucarest ont été menées sur la base du modèle d'Accord de pays hôte approuvé par le Conseil à sa session de 2007, en prenant pour référence l'accord conclu pour la PP-18, et qu'elles ont pris fin récemment. La lettre d'invitation à participer à la PP-22 sera envoyée par le Secrétaire général une année à l'avance.

5.5 La Conseillère de la Roumanie se félicite des progrès accomplis et souligne que les organisations régionales de télécommunication ont un rôle de collaboration important à jouer en vue de préparer efficacement la conférence, et les encourage à échanger des informations à cet effet.

5.6 Un Conseiller demande quand le site web de la PP-22 sera mis à disposition, en particulier compte tenu de son importance pour les États Membres qui soumettent des candidatures aux élections. Un autre Conseiller demande si les réunions préparatoires interrégionales prévues en 2022 se tiendront en ligne ou en présentiel.

5.7 Le Président, bien qu'il reconnaisse l'importance du processus préparatoire interrégional, estime qu'il est peut-être prématuré d'en préciser la forme, compte tenu de l'expérience acquise ces derniers mois et des inquiétudes exprimées quant à la charge supplémentaire pour les États Membres et l'Union.

5.8 Le secrétaire de la séance souligne que le site web de la PP-22, qui contiendra des pages consacrées au processus préparatoire interrégional et aux réunions organisées par les organisations régionales de télécommunication, sera prêt d'ici à la fin de l'été. Le secrétariat souhaiterait recevoir des informations concernant les dates de ces réunions. La lettre d'invitation du Secrétaire général fournira des informations détaillées sur le processus d'élection et l'appel à candidatures aux postes de fonctionnaires élus; les curriculum vitae, les biographies et les déclarations d'intention de tous les candidats seront publiés sur le site web de la PP-22, conformément à la pratique suivie antérieurement.

5.9 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note de l'état d'avancement actuel des travaux préparatoires en vue de la PP-22 et d'approuver le calendrier proposé pour les réunions interrégionales figurant dans le Document C21/73.

5.10 Il en est ainsi **conclu**.

# 6 Mise en œuvre des recommandations de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 relatives aux processus d'élection de l'UIT (Document [C21/4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0004/en))

6.1 Le secrétaire de la séance présente le Document C21/4(Rév.1), qui retrace l'évolution des processus d'élection de l'UIT depuis la PP-14. Ce document a été soumis initialement à la session de 2020 du Conseil, mais n'a pas été examiné. La question de la révision des processus d'élection étant soulevée périodiquement depuis plusieurs années, sans qu'un accord soit trouvé, il est proposé de traiter cette question de manière plus globale et structurée, sous la direction des États Membres, par la création d'un groupe spécial chargé de formuler des propositions pour approbation par le Conseil. Compte tenu des très brefs délais impartis avant l'ouverture des candidatures aux élections en vue de la PP-22, il est proposé d'appliquer les lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale.

6.2 Les Conseillers se félicitent du rapport établi et des efforts mobilisés pour améliorer les processus d'élection, et décident d'approuver à nouveau les lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale, afin de les appliquer en vue des élections qui auront lieu à la PP-22. Un mécanisme de supervision efficace est nécessaire pour veiller au respect des lignes directrices en toutes circonstances et par toutes les parties concernées. Il convient d'accorder une attention particulière aux conditions régissant les auditions des candidats, afin d'assurer une parfaite égalité entre les candidats qui sont membres du personnel de l'UIT et ceux qui ne font pas partie du personnels de l'UIT. Pour ce qui est des membres du personnel de l'UIT de l'UIT candidats aux postes de fonctionnaires élus, les Statut et Règlement du personnel doivent être appliqués à la lettre, en particulier en ce qui concerne le congé spécial avant les auditions et les élections.

6.3 Bien que certains Conseillers soient favorables à la recommandation tendant à créer un groupe spécial pour formuler des propositions en vue de la révision des processus d'élection, d'autres éprouve des réticences et demandent des précisions concernant la structure proposée, les objectifs et le mandat du groupe. Un Conseiller suggère de charger les Groupes de travail du Conseil existants d'étudier différents aspects relatifs aux processus d'élection, au lieu de créer un nouveau groupe spécialement à cet effet.

6.4 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note du Document C21/73, de prier le Conseil de soumettre le Document C21/73 à la PP pour qu'il soit examiné de manière plus approfondie, et d'approuver à nouveau, en vue de la PP-22, les lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale figurant dans l'Annexe 3.

6.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 7 Projet de budget de l'Union pour 2022-2023 (Document [C21/65 + Addendum 1](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0065/en))

7.1 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) présente le Document C21/65, qui contient le projet de budget biennal de l'Union pour 2022-2023.

7.2 Le projet de budget pour 2022-2023 a été élaboré compte tenu du plan stratégique (Résolution 71 de la PP) et du plan financier (Décision 5 de la PP). Les charges et les produits sont équilibrés (325,16 millions CHF), sur la base d'une croissance nominale zéro de l'unité contributive. Le budget est inférieur de 5,4 millions CHF au budget pour 2020-2021, soit une baisse de –0,9 million CHF en termes réels. Comme dans les budgets précédents, un taux de vacance d'emploi de 5% a été appliqué à tous les postes (hormis les postes de fonctionnaires élus). Le nombre de postes indiqués dans le projet de budget pour 2022-2023 est identique à celui figurant dans le budget actualisé pour 2020-2021. Le Conseil est prié d'examiner le projet de budget et d'approuver le projet de Résolution reproduit dans la Partie 3 du Document C21/65.

7.3 Les Conseillers se félicitent du projet de budget. Des précisions sont demandées quant à la façon dont les activités demandées mais non budgetées sont comptabilisées. Au vu de la baisse des contributions des Membres des Secteurs, il convient de susciter un regain d'intérêt pour l'UIT, afin d'identifier d'autres sources de financement possibles. Une Conseillère demande confirmation du fait que les recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) concernant les effectifs ont bien été prises en compte dans le projet de budget. Afin de renforcer la responsabilisation et la transparence, il serait bon d'avoir autant d'indicateurs que possible pour les réalisations budgétaires. Enfin, il convient d'inscrire au budget suffisamment de crédits pour renforcer la présence régionale de l'UIT, en particulier le Bureau régional pour la CEI, et pour les services de traduction, dont la charge de travail s'est considérablement alourdie durant la pandémie de COVID-19.

7.4 En ce qui concerne l'Addendum au document, un Conseiller demande pourquoi il n'a pas été tenu compte des options sur l'avenir des manifestations ITU Telecom proposées par le cabinet de conseil Dalberg, qui ont été présentées à la consultation virtuelle des Conseillers précédente. Il demande des précisions quant à l'état d'avancement du rapport en question et de la mise en œuvre des recommandations qui y figurent.

7.5 En réponse aux commentaires formulés, le Chef du Département FRMD souligne que le budget du secrétariat d'ITU Telecom figurant dans l'Addendum est présenté pour information uniquement. L'avenir des manifestations ITU Telecom et les résultats du rapport du cabinet de conseil Dalberg sont traités au titre des points suivants de l'ordre du jour. En ce qui concerne les activités demandées mais non budgetées, le Document C21/49 et les documents connexes qui l'accompagnent seront présentés ultérieurement au cours de la séance. Certaines de ces activités ont été demandées après l'adoption du plan financier actuel et n'ont donc pas pu être prises en compte dans le budget pour 2022-2023.

7.6 Les effets de la diminution du nombre de Membres de Secteur ont été largement compensés par la mise en place d'une nouvelle catégorie de contribution financière, pour les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que par une augmentation du nombre de nouveaux Associés et de nouveaux établissements universitaires. En conséquence, il n'y a eu aucune baisse significative des contributions des membres relevant de ces catégories. L'UIT met tout en œuvre pour s'adapter à un monde en mutation, diversifier ses recettes et être en mesure d'attirer de nouvelles entreprises, en particulier celles qui travaillent dans le domaine de l'intelligence artificielle.

7.7 En ce qui concerne les conditions d'emploi, les recommandations formulées par la CFPI sont appliquées depuis janvier 2021 et sont dûment prises en compte dans le projet de budget. On examinera la façon d'améliorer les indicateurs, en particulier par l'intermédiaire du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le plan stratégique et le plan financier, qui a été réactivé, et qui pourra envisager d'élaborer de nouveaux indicateurs de performance pour mieux tenir compte de la situation actuelle.

7.8 Sur proposition du Président, afin de laisser suffisamment de temps pour des annonces importantes, les participants **décident** d'acheverl'examen de ce point de l'ordre du jour à la séance suivante.

# 8 Annonces faites par les États Membres – Candidatures aux élections qui auront lieu à la PP-22

8.1 M. Benjamin Moeling, Chargé d'Affaires à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, annonce que l'Administration des États-Unis appuie la candidature de Mme Doreen Bogdan‑Martin au poste de Secrétaire général de l'UIT, en vue de l'élection qui aura lieu à la PP‑22. Il annonce également que les États-Unis présenteront leur candidature en vue de leur réélection au Conseil de l'UIT.

8.2 S. E. M. Mohamed Fadhel Kraiem, Ministre des communications de la Tunisie, annonce que son administration souhaite proposer la candidature de M. Bilel Jamoussi au poste de Directeur du TSB, en vue de l'élection qui aura lieu à la PP-22. Il prononce une allocution, dont le texte est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-Tunisia.pdf>.

8.3 M. Sung-joon Choi, Directeur de Division de la coopération multilatérale du Bureau de la coopération internationale au sein du Ministère des sciences et des TIC de la République de Corée, annonce que son administration souhaite proposer la candidature de M. Chaesub Lee, Directeur du TSB, au poste de Vice-Secrétaire général, en vue de l'élection qui aura lieu à la PP-22. Il annonce également que la République de Corée présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil de l'UIT.

8.4 S. E. M. Álvaro Moerzinger Pagani, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, annonce que son administration souhaite proposer la candidature de M. Mario Maniewicz au poste de Directeur du BR, en vue de l'élection qui aura lieu à la PP-22. Il prononce une allocution, dont le texte est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-Uruguay-E.pdf>.

8.5 S. E. M. Marius Skuodis, Ministre des transports et des communications de la Lituanie, annonce que son administration souhaite proposer la candidature de M. Tomas Lamanauskas au poste de Vice-Secrétaire général de l'UIT, en vue de l'élection qui aura lieu à la PP-22. Il prononce une allocution, dont le texte est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-Lituania-E.pdf>.

# 9 Annonce faite par un État Membre – Candidature à la présidence de la session de 2022 du Conseil

9.1 Le Conseiller de l'Argentine, au nom de la CITEL, annonce que le lundi 7 juin, la CITEL a informé par écrit le Secrétariat général de l'UIT de la désignation de M. Cesar Martínez (Paraguay) comme candidat à la présidence de la session de 2022 du Conseil.

Le Secrétaire général: Le Président:

H. ZHAO S. BIN GHELAITA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_